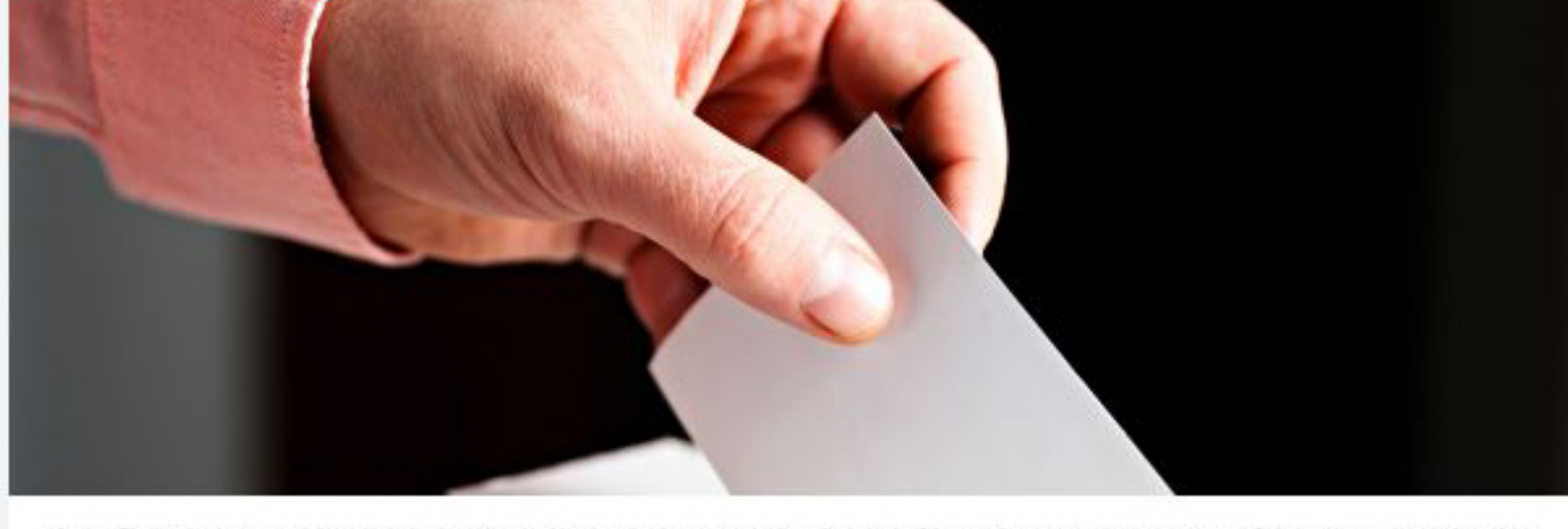




MON ORDRE et MOI

La lettre de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Élections des conseils départementaux de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes



Le 8 juin prochain auront lieu les prochaines élections des représentants de la profession au sein des conseils départementaux de l'Ordre. Elles visent à renouveler la première fraction des membres des conseils départementaux dont le mandat arrive à échéance en 2023.

Ces élections seront organisées par voie électronique uniquement. Vous pourrez alors voter de manière dématérialisée à partir de n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à Internet.

Le scrutin se déroulera entre le mercredi 24 mai 2023 à 00h00 et le jeudi 8 juin 2023 à 15h00.

[Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Lancement de l'édition 2023 du Prix de l'Ordre



En décernant chaque année, depuis 2014, le prix de l'Ordre « Science et kinésithérapie », le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes valorise les travaux réalisés par des kinésithérapeutes suivant un parcours universitaire, susceptibles d'influencer l'avenir de la kinésithérapie en France. Ces travaux doivent permettre d'améliorer la qualité des pratiques, la sécurité des soins et le développement d'un savoir disciplinaire.

Comme les années précédentes, le prix 2023 récompensera des travaux dans deux catégories :

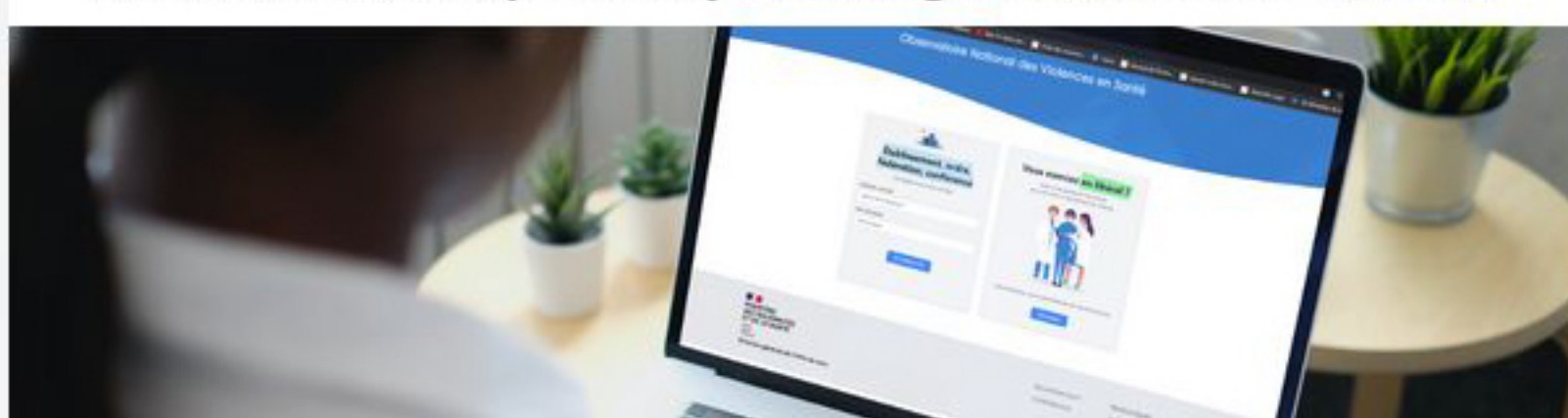
- La catégorie « master et fin d'études » primera les trois meilleurs mémoires de master et fin d'études en institut de formation en masso-kinésithérapie sous forme d'un premier, d'un second et d'un troisième prix ;
- La catégorie « expert » primera une thèse de recherche dans une discipline intéressant l'exercice de la kinésithérapie.

Un article de 1500 mots pour les catégories master et fin d'études et une vidéo de 180 secondes pour les thèses sont les pré requis demandés aux candidats de l'édition 2023.

Le délai pour déposer un dossier de candidature est fixé au 31 août.

[Consultez notre article en cliquant ici](#)

Je suis kinésithérapeute et je veux signaler un fait de violence



Si vous êtes kinésithérapeute et que vous avez subi des violences ou incivilités, le **Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes vous encourage vivement à signaler ces faits** sur la plateforme mise en place par l'observatoire national des violences en santé (ONVS).

Cet observatoire recueille les signalements de faits de violences, dont les incivilités, commis contre les personnes et contre les biens dans les établissements de santé ainsi que contre les professionnels libéraux.

[Je veux signaler un fait de violence](#)

Les actualités



Accès direct aux kinésithérapeutes : le texte issu de la commission mixte paritaire a été publié

Le texte issu de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé a été publié le vendredi 7 avril 2023.

Celui-ci est une première avancée concrète pour l'accès aux soins des patients dans les territoires.

Prochaines étapes : la commission ayant trouvé un accord, la procédure législative requiert un vote d'adoption définitive en séance publique des deux chambres.

[Retrouvez plus d'informations dans notre article](#)



Bureaux décentralisés : Île-de-France et Lyon

Depuis plusieurs années, les élus du bureau du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes se déplacent régulièrement sur le territoire à la rencontre des élus locaux. Pour assurer ses missions, la proximité entre le Conseil national et les élus locaux est indispensable et ces rencontres sont essentielles.

Deux bureaux décentralisés ont eu lieu respectivement en [Île-de-France](#), le mercredi 19 avril 2023, et à [Lyon](#) le mardi 25 avril et le mercredi 26 avril.

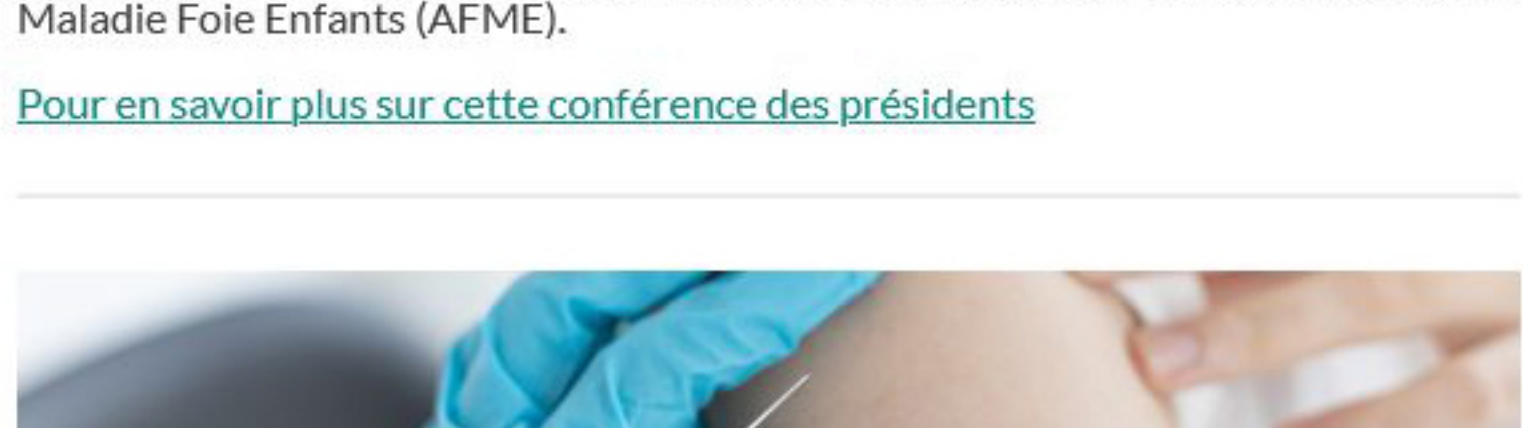
Ces journées sont notamment l'occasion d'évoquer avec les élus des conseils régionaux et départementaux l'actualité de la profession et les enjeux locaux.



Conférence des présidents | Avril 2023

Le mercredi 5 avril 2023, le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a accueilli les présidents des conseils régionaux et départementaux dans le cadre d'une conférence des présidents en présence d'Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, du docteur Philippe Le Van, responsable médical de Paris 2024, d'Henri Bergeron, co-auteur du livre Covid-19 : une crise organisationnelle et de Camille Théron-Charles, présidente de l'Association Maladie Foie Enfants (AFME).

[Pour en savoir plus sur cette conférence des présidents](#)



Maintenir les obligations vaccinales des professionnels de santé pour lutter contre la transmission des infections et protéger les patients

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, après avoir contribué à la consultation publique, a pris connaissance de la [recommandation de la HAS](#), et souhaite rappeler sa position quant à l'obligation vaccinale des professionnels de santé.

L'obligation vaccinale actuelle doit être selon l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes maintenue lors de l'entrée dans les études de santé.

S'engager collectivement en faveur de la vaccination, c'est être à la hauteur de la confiance accordée par les patients aux professionnels de santé qui les prennent en charge. Le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes appelle donc les pouvoirs publics à maintenir l'obligation vaccinale des soignants telle qu'elle existe actuellement, pour continuer d'assurer la sécurité des patients dans l'avenir.

[Cliquez ici pour consulter le communiqué de presse](#)



Facebook Twitter LinkedIn